Traité sur l'Union européenne :
L'Union combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales.

60 ROME

60 belles histoires

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis

Conduire 20 millions de citoyens européens hors de la pauvreté et de l'exclusion sociale

La Croix-Rouge française, la Fédération française des banques alimentaires, les Restaurants du cœur et le Secours populaire font appel aux dons des particuliers et des professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour apporter une aide matérielle aux personnes les plus en difficulté : denrées alimentaires, vêtements et autres biens de première nécessité. Mais ces associations bénéficient également de financements du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Des associations caritatives partenaires

Lancé en 2014, l'objectif de ce fonds est de conduire 20 millions de citoyens européens hors de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici à 2020 conformément à la stratégie UE 2020 de l'Union européenne. L'enveloppe dédiée est de 3,8 milliards d'euros dont 499 millions d'euros pour la France. Les États membres apportent au moins 15 % de contributions nationales complémentaires, soit 88 millions d'euros de la France. En France, le programme national de lutte contre la pauvreté permet l'octroi de subventions ou l'achat direct de denrées alimentaires, notamment des produits permettant un apport en protéines, pour les associations caritatives.

Valeur ajoutée de l'Union européenne

Successeur du Programme européen d'aide aux plus démunis mis en place pour gérer les surplus des stocks agricoles européens, le FEAD pérennise les financements dédiés à la lutte contre la pauvreté et appuie les politiques nationales de réduction de la pauvreté. Le FEAD complète, en outre, les financements apportés par le Fonds social européen (FSE), la satisfaction des besoins les plus essentiels constituant un préalable à la sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

CHIFFRES CLES

- **FEAD :** 3,8 milliards d'euros dans l'UE pour 2014-2020 dont 499 millions d'euros pour la France
- Contribution complémentaire de la France de 88 millions d'euros

Pour en savoir plus, rendez-vous ici et ici